

COMPTE RENDU DU CONSEIL DU 21 JANVIER 1984

Excusés : BERLEMONT, BLAIN, GOURSAUD, MIGEON, VIOVY.

Sections académiques non représentées : Dijon ; Nice.

Après avoir fait inscrire à l'ordre du jour les questions diverses, Jean-Pierre FOULON ouvre la séance.

1. Cotisations U.d.P. ; abonnements B.U.P. ; informatisation.

BOULOUMIÉ informe le Conseil des tarifs qu'il compte proposer à l'Assemblée Générale de juin 1984 en insistant sur la nécessité pour l'U.d.P. d'avoir *un nombre élevé d'adhérents*. Il précise ensuite l'état actuel de l'informatisation de la gestion administrative et financière de notre association et présente l'affiche U.d.P. réalisée par le Bureau (TOUREN, WINTHER).

2. Premier cycle.

FOULON signale qu'une baisse très sensible des effectifs des classes de 2^e O.S.T.L. (Option Sciences et Techniques du Laboratoire) est à observer depuis quelques années, ce qui est très inquiétant pour l'avenir des sections F₅, F₆, F₇. Il invite les professeurs de Sciences physiques à participer aux réunions d'information pour l'orientation en fin de 3^e.

FOULON et Josette MAUREL font le compte rendu des rencontres avec l'A.P.B.G. et l'A.P.I.S.P.

Avec l'A.P.B.G., une demande d'audience au nouveau directeur des collèges, M. SPINETTA a été faite afin de lui poser le problème des effectifs et des horaires d'enseignement de nos deux disciplines. Cette audience a eu lieu le 30 janvier 1984.

Avec l'A.P.I.S.P., après un tour d'horizon sur l'historique de nos relations, il a été convenu de réfléchir à l'éventualité d'une fusion entre nos deux associations sur des bases qui restent à définir.

Afin de connaître la position des membres de nos deux associations, une consultation va être lancée. Un texte est en cours d'élaboration.

Josette MAUREL, FOULON, DURUPHTY interviennent pour préciser que la fusion est, à terme, une solution qui devrait donner plus de représentativité, plus de forces, plus d'efficacité dans la défense et la promotion des Sciences physiques au collège. MAURAS, MARCK insistent sur la nécessité de bien définir les modalités de

cette fusion. Cette consultation sera, au sein de l'U.d.P., organisée au niveau académique.

Le Conseil réfléchit ensuite à la place des enseignements polytechniques dans notre enseignement. Après de nombreuses interventions, une majorité souhaite :

- que notre enseignement en collège fasse une plus grande place aux applications pratiques de la Physique et de la Chimie ;
- que l'horaire des Sciences physiques soit porté à 2 heures ;
- qu'une pédagogie de projet soit alors envisagée comme méthode possible d'enseignement.

Josette MAUREL remercie les correspondants académiques pour leur travail (réunion, réponse aux enquêtes...).

Jean-Pierre FOULON attire l'attention du Conseil sur les circulaires de rentrée - B.O. spécial n° 1 (12-1-1984).

3. Second cycle.

FOULON précise que, par lettre aux Recteurs, le Directeur des Lycées définit les modalités de l'épreuve de Sciences physiques en TA 6 ; les chefs d'établissement ont dû être informés.

Alors que de nombreuses commissions verticales sont en place, il n'existe toujours pas de commissions de Sciences physiques.

FOULON regrette que les associations de spécialistes ne participent pas, en tant que telles, à ces commissions.

Gérald BAZIN et Paulette SIGLI présentent au Conseil le rapport PROST ; BAZIN analyse plus particulièrement la méthode et montre avec de très nombreux exemples que, contrairement aux intentions annoncées, la rigueur et la sérénité n'ont pas toujours présidé à la rédaction de ce rapport. Il met ainsi en exergue les parties où les Sciences physiques sont (mal) traitées. SIGLI constate que ce rapport pose le problème de la cohérence des propositions suivantes :

- pédagogie différenciée/existence d'un programme ;
- pédagogie de contrat/groupe hétérogène ;

et souhaite que le Conseil se prononce sur le choix suivant :

- soit proposer aux jeunes de nombreuses sections non hiérarchisées (aucune section ne devant mener à tout comme l'actuelle C) et prévoir des modules permettant en cours d'études des changements d'orientation ;
- soit repousser le plus loin possible l'orientation en ne proposant qu'un très petit nombre de filières.

Après les interventions de MARCK et JARDAT, le Conseil se prononce pour la première proposition en observant que la scolarisation jusqu'à 18 ans de 80 % des élèves nécessite une pédagogie nouvelle et différente.

4. Enseignement technique.

FOULON fait le point de l'enquête faite dans les établissements techniques ; cette enquête confirme la baisse des effectifs en 2^e O.S.T.L. et montre que de nombreuses sections de TF1 n'ont pas de T.P. Il lit alors le texte suivant, relatif aux A.L.I.R. :

Propositions de l'Union des Physiciens

1. Nous renouvelons d'abord notre demande de « travaux pratiques » en TF8, seule section F qui n'en possède pas. Les Sciences physiques sont avant tout une science expérimentale et il ne nous semble pas concevable de faire de la physique uniquement au tableau noir.
2. *Les A.L.I.R. doivent concerner toutes les sections F.* Nous sommes conscients de l'effort financier que cela demande, mais pour bien manipuler, il n'est ni pédagogique, ni raisonnable pour la sécurité, de manipuler en groupes à effectif élevé.
3. En conséquence, nous proposons une nouvelle définition des A.L.I.R. « L'effectif des groupes d'élèves des Activités de Laboratoire Industriel et de Recherche est le même que celui des groupes d'ateliers (effectif compris entre 12 et 15). Cet effectif ne peut être supérieur à 15, pour des raisons de sécurité et d'efficacité. »

Ce texte est adopté par le Conseil.

FOULON pose le problème de la formation continue des professeurs de physique appliquée et souhaite la mise en place de stages nationaux. Il annonce la mise en place, au sein de l'U.d.P., d'un groupe de travail sur la spécificité de l'enseignement technique.

5. Chimie.

Le Conseil est informé des relations ReCoDic - U.d.P., de la tenue du Congrès de la Société Française de Chimie à Nancy ainsi que de l'organisation d'un colloque, près de Grenoble en avril 1984, sur l'enseignement de la Chimie.

FOULON précise les modalités de l'organisation des Olympiades Nationales de Chimie en 1985.

Un premier groupe de travail est créé auquel l'U.d.P. participe activement.

6. Formation des maîtres.

Jean-Pierre FOULON informe le Conseil du contenu d'une circulaire DESUP 8 et 9 n° 953 condamnant les licence et maîtrise es Sciences physiques même pour les concours de recrutement.

GATECEL signale que ce problème avait été abordé il y a quelques années par le groupe Lagarrigue et fait observer que cette maîtrise n'a pas pour seul débouché l'enseignement et qu'une plus nette spécialisation s'avère alors nécessaire.

Divers contacts seront pris avant d'écrire à la Direction des Enseignements Supérieurs.

FOULON signale que, contrairement à ce qui avait pu être espéré, l'inscription des Journées de l'U.d.P. comme Université d'été semble impossible.

L'I.N.S.T.N. envisage d'organiser deux stages cette année :

- l'un à Saclay pour la région parisienne,
- l'autre à Cadarache (Bouches-du-Rhône) début juillet (*).

De plus amples informations seront fournies dans le B.U.P.

En ce qui concerne les Journées de Strasbourg (27 au 30 octobre 1984), une préinscription sera faite dès début juin (voir pages 971 et 973); d'autre part des communications orales, écrites et expérimentales sont prévues (voir page 970); le Bureau souhaite que cette initiative rencontre un large écho auprès des membres de l'U.d.P.

Les Journées de l'U.d.P. auront lieu à Poitiers en 1985.

BÉCUE signale que les collègues de l'académie de Lille qui avaient reçu un ordre de Mission pour Montpellier viennent de recevoir une lettre du Rectorat les informant que le remboursement de frais prévu était une erreur...

FOULON fait état des contacts pris avec l'E.N.S.E.T. pour des stages de formation (style I.N.S.T.N., C.N.E.S.) plus spécialement prévus pour les professeurs de Physique appliquée. Des contacts ont aussi été pris avec l'I.F.P. pour les collègues intéressés par la chimie : affaire en cours.

7. Informatique.

WINTHER fait le point sur l'organisation du colloque informatique à Poitiers mis au point avec le concours de l'Université de Poitiers, de l'I.N.R.P., de l'U.d.P. et de l'Inspection Générale.

(*) N.D.L.R. : Nous venons d'apprendre que les autorisations nécessaires à l'organisation du stage de Cadarache n'ont pas été accordées pour 1984.

Le Conseil adopte ensuite le texte suivant, afin de préciser l'orientation de l'U.d.P. dans le domaine de l'informatique :

Objectifs et rôle de la Commission informatique de l'U.d.P.

Créée il y a trois ans, la Commission informatique de l'U.d.P. a accompli, à la demande du Bureau, un certain nombre d'actions.

A l'heure actuelle, il nous semble opportun de repréciser les objectifs de cette Commission autour des axes suivants : information, orientation et prospective, animation.

La Commission se propose de rassembler, d'organiser et de diffuser toutes informations concernant l'utilisation de l'informatique en Sciences physiques.

L'analyse et la discussion de ces informations lui permettent de dégager des idées maitresses et, éventuellement, de proposer des orientations à l'Association et à ses partenaires.

Elle continuera à assurer des actions d'animation au niveau national et régional.

Sciences physiques et informatique dans les Collèges et les L.E.P.

Un important travail de réflexion est mené, en informatique, au niveau des programmes de Sciences physiques des lycées.

Il n'existe presque rien au niveau des Collèges et des L.E.P.

Au moment où un effort d'équipement est fait au niveau de ces établissements, il nous apparaît nécessaire d'entamer des recherches pour une utilisation pédagogique de l'informatique dans les Collèges et les L.E.P.

Cette rubrique est prête à accueillir toutes les idées dans ce domaine afin que s'instaure au sein de l'Association un échange d'information et une réflexion permettant d'aboutir à des applications utilisables dans le premier cycle et le deuxième cycle court en Sciences physiques.

Pour tout renseignement, écrire à :

Commission informatique Union des Physiciens,
44, boulevard Saint-Michel, 75270 Paris Cedex 06.

WINTHER souhaite une décentralisation académique du groupe de travail « informatique » et invite les présidents académiques à mettre en place des « correspondants informatiques ».

MAURAS demande à la commission informatique de définir une « politique » de l'Association pour les publications relatives à l'informatique.

8. Questions diverses.

TOUREN signale que la liste de matériel conseillée est enfin parue (*B.O.* n° 4 du 26-1-1984).

Suite à une question, le Bureau précise qu'aucun texte nouveau ne régit l'utilisation des calculatrices aux examens.

Plusieurs collègues font état de l'avancée des travaux effectués à l'occasion du cinquantenaire de la découverte de la radioactivité. MAURAS précise à ce sujet que le B.U.P. de juin est entièrement consacré à la radioactivité.

Après avoir souhaité que les membres du Conseil participent encore davantage à la vie de l'association et qu'une meilleure circulation de l'information se développe entre le Bureau et les Membres du Conseil (notamment ceux qui ne sont pas Présidents de Sections académiques), Jean-Pierre FOULON lève la séance à 18 h 15.

L'Assemblée Générale aura lieu le dimanche 3 juin 1984, à Paris.
